

Paris, le 01 juillet 2021,

COMMUNIQUE DE PRESSE

CSO PAC :

Une victoire pour l'installation qui récompense le travail de JA

Aujourd'hui s'est tenu le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) dédié aux derniers arbitrages pour la prochaine Pac 2023- 2027, qui s'est conclu par une victoire en faveur de la jeunesse agricole, en témoigne l'arbitrage sur le Paiement Jeune Agriculteur. Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Marc Fesneau, a confirmé notre position, ce qui constitue un véritable signal positif. Néanmoins les arbitrages rendus ce jour constituent un ensemble dont certains points restent à éclaircir ou à confirmer.

En vue de la prochaine programmation, le ministre a fait le choix de défendre la position de Jeunes Agriculteurs, à savoir que le paiement jeune agriculteur du premier pilier prenne la forme d'un paiement forfaitaire avec application de la transparence GAEC. Cette évolution permet désormais de rompre avec le système actuel basé sur un paiement à l'hectare et de valoriser les installations en sociétés, sous forme de GAEC, pour lesquels il sera désormais possible d'attribuer autant de paiements qu'il y a de jeunes présents dans la société. Cette avancée constitue une victoire importante qui vient récompenser le travail du réseau JA depuis des mois ! Nous enjuons désormais la Commission européenne d'entériner ce choix.

Concernant la définition de l'agriculteur actif, nous saluons le maintien de l'interdiction de cumuler pensions de retraite et aides Pac à partir de 67 ans. Cela ne répond pas à tous les enjeux concernant la définition de l'actif, mais constitue une première avancée que nous saluons, sur laquelle il faudra capitaliser dans le cadre des discussions à venir pour l'après 2027. Dans le contexte démographique actuel, il est important d'envoyer des messages forts en faveur du renouvellement des générations en allant plus loin sur ce sujet.

En revanche, les messages envoyés à l'agriculture biologique deviennent difficiles à comprendre. Si nous partageons la volonté de poursuivre son développement, il ne doit pas se faire sans un réel travail de structuration des filières et du marché, sans quoi, une conversion massive aura des conséquences terribles pour certains agriculteurs comme nous l'observons actuellement. En effet, dans certains secteurs, nous atteignons les limites de ce que le marché est en mesure de supporter, mettant à mal tous les efforts fournis.

Enfin, nous marquons notre déception quant aux annonces du ministre concernant la BCEA 7 ainsi que celles relatives à la période d'interdiction de taille des haies [entre le 16 mars et le 15 août]. Le bon sens doit l'emporter. Les transitions à marche forcées ne sont jamais une solution, mais doivent être accompagnées. C'est pourquoi, nous demandons davantage de fermeté de la part du ministre envers la Commission Européenne pour défendre nos positions.

Contact Presse

Gaëtan LABARDIN | 01.42.65.86.16 | 07.86.22.90.67 | glabardin@jeunes-agriculteurs.fr

Fondé en 1957, **Jeunes Agriculteurs** est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 38 ans. Apolitique et indépendant, le syndicat représente 50 000 agriculteurs issus de toutes les productions. Répartis en 14 structures régionales et 95 structures départementales, Jeunes Agriculteurs a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.